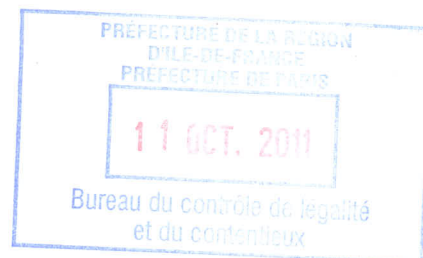


Syndicat des transports d'Ile-de-France

Délibération n° 2011/0768

Séance du 5 octobre 2011



**MARCHE 2011-61 CONDUITE DE L'ETUDE D'OPPORTUNITE
D'UN SYSTEME TARIFAIRE FONDE SUR DES UNITES
TRANSPORT EN IDF**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France ;
- VU** le Code des Marchés Publics notamment ses articles 57 à 59 et 77 ;
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 septembre 2011 attribuant le marché à Accenture ;
- VU** le rapport n° 2011/0678 ;
- VU** l'avis de la Commission économique et tarifaire du 28 septembre 2011 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : autorise la directrice générale à signer le marché à bons de commande 2011-61 avec ACCENTURE conclu sans montant maximum. Le montant estimatif du marché est de 1 048 153.5 € HT.

ARTICLE 2 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Huchon', written over the printed name.